

COMMUNIQUÉ

Plainte du SLS contre le Professeur Gilbert Deray

Paris, le 21 novembre 2023

Les 9 Bonimenteurs

Médecins Influenceurs : Quid de l'abus de crédulité publique ?

Le **Syndicat Liberté Santé** porte plainte contre le **Professeur Gilbert Deray** devant la **Chambre Disciplinaire du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins d'Île-de-France**.

A l'image des multiples "**Médecins de plateau**" qui se sont exprimés sans relâche depuis 3 ans sur l'épidémie de COVID19 et les mesures du gouvernement, le **Professeur Deray** s'est illustré par une **méconnaissance de ses devoirs déontologiques**, auxquels il est tenu dans le cadre de son expression publique notamment dans les médias.

Le **SLS**, s'appuyant sur le *Code de la Santé Publique* et le *Code de Déontologie Médicale*, reproche au **Professeur Gilbert Deray** les manquements suivants :

- Abus de crédulité publique et pratique de charlatanisme ;
- Défaut aggravé de mesure et de prudence et non respect de l'obligation de délivrer une information médicale loyale et honnête dans son expression publique ;
- Défaut de mise à jour de ses connaissances avant expression publique ;
- Non déclaration de ses liens d'intérêt dans le cadre de son expression publique ;
- Discrimination et manque de confraternité portant atteinte à l'honneur et à la probité de la profession.

Les manquements du **Professeur Deray** à ses obligations déontologiques lors de ses prises de positions médiatiques, dans une **situation particulièrement trouble**, ont participé à la **création et au maintien d'un climat de peur** sur les Français, et ont ainsi **vicié leur consentement libre et éclairé**.

Le **Syndicat Liberté Santé**, qui fédère des milliers de professionnels du soin et défend leurs droits, **sollicite la Chambre Disciplinaire de 1ère instance d'Île-de-France de l'Ordre des Médecins** afin qu'elle décide en toute impartialité :

- D'engager des poursuites disciplinaires contre le Professeur Deray, qui n'a pas respecté les règles de la déontologie médicale ;
- De prononcer sa radiation du tableau de l'Ordre des Médecins ;

Cette procédure ordinaire a pour but de **défendre l'honneur de la profession** et d'**empêcher le Professeur Deray de nuire à la santé de millions de Français**, en lui rappelant le Serment qu'il a prêté.

Le Syndicat Liberté Santé

« Vous soutenir, vous défendre, nous rassembler »

Rejoignez-nous : <https://bit.ly/AdhésionSLS>

Faire un don pour soutenir l'action : <https://bit.ly/DonPlaintes9Bonimenteurs>